Beaupréau
en Mauges

Arrêté

BEM_AT_2024_0195

Arrêté temporaire de circulation

PLACE DU 22 JANVIER 1794 (LA POITEVINIERE), CHEMIN DE LA GUILLONNIERE (LA POITEVINIERE), RUE D'ANJOU (LA POITEVINIERE) (D15), RUE FOULQUES NERRA (D134) (LA POITEVINIERE), PASSAGE COURBET (LA POITEVINIERE), IMPASSE DES TISSERANDS (LA POITEVINIERE), RUE DU 10 DECEMBRE 1793 (LA POITEVINIERE), RUE PERDRIAU (LA POITEVINIERE), IMPASSE DU VIEUX MARCHE (LA POITEVINIERE) et RUE DES MAUGES (LA POITEVINIERE) (D15)

Le Maire de la Commune de Beaupréau-en-Mauges,
VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,
VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-21-1,
VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription,
VU le code de la route et notamment les articles R110-1, R110-2, R 110-3, R 411-5, R 411-8,
R 411-25, R 415-6,,
CONSIDÉRANT que des travaux sur réseaux ou ouvrages d'éclairage public rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 11/03/2024 au 15/03/2024 PLACE DU 22 JANVIER 1794 (LA POITEVINIERE), CHEMIN DE LA GUILLONNIERE (LA POITEVINIERE), RUE D'ANJOU (LA POITEVINIERE) (D15), RUE FOULQUES NERRA (D134) (LA POITEVINIERE), PASSAGE COURBET (LA POITEVINIERE), IMPASSE DES TISSERANDS (LA POITEVINIERE), RUE DU 10 DECEMBRE 1793 (LA POITEVINIERE), RUE PERDRIAU (LA POITEVINIERE), IMPASSE DU VIEUX MARCHE (LA POITEVINIERE) et RUE DES MAUGES (LA POITEVINIERE) (D15),

ARRÊTE

ARTICLE 1

À compter du 11/03/2024 et jusqu'au 15/03/2024, la circulation est alternée par B15+C18 ou K10 :

- PLACE DU 22 JANVIER 1794, de la RUE D'ANJOU (D15) jusqu'au 4
- à l'intersection du CHEMIN DE LA GUILLONNIERE et de la RUE D'ANJOU (D15)
- RUE FOULQUES NERRA (D134), du 5423 jusqu'à l'IMPASSE DES TISSERANDS
- PASSAGE COURBET, de l'IMPASSE DU VIEUX MARCHE jusqu'à la RUE D'ANJOU (D15)
- IMPASSE DES TISSERANDS, de la RUE FOULQUES NERRA (D134) jusqu'au 2
- RUE DU 10 DECEMBRE 1793, du 2 jusqu'à la RUE DES MAUGES (D15)
- 35 RUE D'ANJOU (D15)
- RUE D'ANJOU (D15), de la RUE FOULQUES NERRA (D134) jusqu'à la PLACE DU 22 JANVIER 1794
- RUE D'ANJOU (D15), de la PLACE DU 22 JANVIER 1794 jusqu'au PASSAGE COURBET
- RUE D'ANJOU (D15), du PASSAGE COURBET jusqu'au 10
- du 10 au 14 RUE D'ANJOU (D15)
- RUE D'ANJOU (D15), du 14 jusqu'au CHEMIN DE LA GUILLONNIERE
- RUE PERDRIAU, de la RUE FOULQUES NERRA (D134) jusqu'au 2
- 4 IMPASSE DU VIEUX MARCHE
- RUE DES MAUGES (D15), de la RUE DU 10 DECEMBRE 1793 jusqu'à la RUE FOULQUES NERRA (D134)

.

ARTICLE 2 - SIGNALISATION

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, Bouygues E&S.

Beaupréau
en Mauges
Ville de Beaupréau-en-Mauges
2 rue Robert Schuman - CS10063
Beaupréau
49602 BEAUPRÉAU-EN-MAUGES CEDEX
T. 02 41 71 76 80 / F. 02 41 71 76 82
accueil@beaupreauenmauges.fr / Facebook

ARTICLE 3 - CHARGES D'EXECUTION

De l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Beaupréau-en-Mauges, le 11/03/2024
Le Maire de la Commune de Beaupréau-en-Mauges

Franck AUBIN

MAIRIE BEAUPREAU-EN-MAUGES MAINE & LOIRE

DIFFUSION:

- *Bouygues E&S*
- *BRANGEON*
- *HDV*
- *Mairie La Poitevinière*

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.
Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.

Beaupreau -en-Mauges
Ville de Beaupréau-en-Mauges
2 rue Robert Schuman - CS10063
Beaupréau
49602 BEAUPRÉAU-EN-MAUGES CEDEX
T. 02 41 71 76 80 / F. 02 41 71 76 82
accueil@beaupreauenmauges.fr / Facebook